

Saint-Joseph
Maison de Retraite

2, rue de Parthenay
79350 CHICHE

Tél. 05 49 72 41 55
Fax 05 49 72 45 03
maisonderetraite.st-joseph@wanadoo.fr

Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes

DÉPARTEMENT DEUX-SEVRES

■ Présentation de l'établissement

La Résidence (E.H.P.A.D.) "St-Joseph" est implantée dans un parc verdoyant orienté au Sud.

Au cœur du bocage, elle est située au centre des principales villes, telles que BRESSUIRE, PARTHENAY et THOUARS, disposant chacune d'un équipement hospitalier performant.

D'une capacité de 39 lits : 4 chambres à 2 lits et 31 chambres à 1 lit.

La Maison de Retraite est un établissement médico-social public (C.C.A.S.) à caractère familial et dimension humaine.

■ Admission

Réservée aux personnes de plus de 60 ans, elle est prononcée par le Directeur sur avis du médecin de l'établissement.

Afin que la prise en charge soit effectuée dans les meilleures conditions, il est indispensable que le dossier médical soit complété très précisément.



■ Prestations

Le prix de journée comprend tout ce qui à trait à l'hébergement.



1 - LA CHAMBRE

Simple ou double, elle est aménagée dans le respect des règles de sécurité et d'hygiène et dispose d'une prise télévision et téléphone. Les chambres en rez-de-jardin et rez-de-chaussée disposent d'un cabinet de toilette (douche, lavabo, W.-C.) et celles à l'étage, d'un cabinet de toilette (lavabo, W.-C.) et douche sur le pallier.

2 - LES REPAS

Ils sont pris en commun dans la salle de restaurant :

- Petit-déjeuner de 8 h 15 à 8 h 45
- Déjeuner de 12 h à 13 h
- Goûter à 16 h
- Dîner de 19 h à 19 h 45

Les résidents temporairement souffrants sont servis dans leur chambre sur prescription médicale.

3 - LA SURVEILLANCE MEDICALE

Chaque résident garde le choix de son médecin traitant. En relation avec le

médecin coordonnateur, les infirmières et les auxiliaires de soins assurent le suivi et l'organisation des soins au quotidien. Un système d'appel malade est placé dans chaque chambre.

4 - LE LINGE

Les effets personnels doivent être identifiés. Le linge de maison est entièrement fourni par l'établissement.

Au choix du résident, les effets personnels sont entretenus par le service de lingerie de l'établissement.

5 - ANIMATIONS ET LOISIRS

Dans le respect de vos choix et sans aucune obligation, la maison de retraite propose chaque jour un panel d'activités tant manuelles qu'intellectuelles dont le but est de rompre l'isolement et de favoriser votre maintien physique et psychologique.

Quelques règles de vie en institution

La vie en institution implique des droits et aussi des règles de savoir-vivre que nous vous demandons de respecter pour le bien être de tous :

- la ponctualité,
- l'application des règles élémentaires d'hygiène et de sécurité,
- le respect des autres résidants et dans les actes que dans le langage,
- le respect des locaux et des équipements.

Le règlement intérieur de l'établissement s'applique à tous sans exception et l'ensemble des résidents s'engage à le respecter dans son intégralité.

■ Les visites

Tous les jours de la semaine, les visites sont autorisées, voire recommandées.

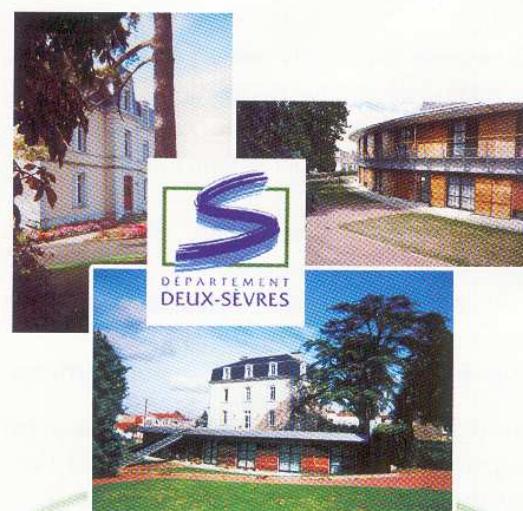
Elles peuvent avoir lieu dans la chambre, dans le salon ou dans le parc à la belle saison.

■ Autres services proposés par la résidence

1 - REPAS À DOMICILE

Service pouvant aider celles ou ceux qui ont des difficultés à réaliser des repas complets, soit pour une courte période (grippe, sortie d'hôpital...), soit pour une période continue.

Sont concernées par les repas à domicile, les personnes âgées de 60 ans et plus, résidant sur la commune de Chiché.



2 - REPAS À LA MAISON DE RETRAITE

Pour celles et ceux qui peuvent se déplacer et qui le désirent, il est toujours possible de venir prendre ses repas à la maison de retraite.

Cela peut rompre l'isolement, il est sans doute plus agréable de prendre ses repas en compagnie que seul(e).

■ Prix de journée

Il est fixé annuellement par arrêté du Président du Conseil Général sur proposition du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de CHICHE.

L'établissement est habilité à l'Aide Sociale.

Le bénéfice de l'Allocation Logement peut être accordé en fonction des ressources du résidant.

Allocation pour l'autonomie (A.P.A.)

L'établissement applique le ticket modérateur, le prix est revu annuellement.